

**Communauté d'Agglomération
Pau Béarn Pyrénées**

**Extrait du Registre des Délibérations
Conseil Communautaire
Séance du 31 mai 2018**

Date de la convocation : 25 mai 2018

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU , Mme Monique SEMAVOINE , Mme Annie HILD , M. Michel BERNOS , M. Nicolas PATRIARCHE , M. Francis PEES , M. André ARRIBES , Mme Michèle LABAN-WINOGRAD , M. Christian LAINE , M. Pascal MORA , M. Didier LARRIEU , M. Claude FERRATO , M. Jean-Claude BOURIAT , M. Michel PLISSONNEAU , M. Gérard GUILLAUME , M. Marc CABANE , Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE , M. Eric SAUBATTE , Mme Patricia WOLFS , M. Jean-Louis PERES , M. Jean-Paul BRIN , M. Jean LACOSTE , M. Régis LAURAND , Mme Pauline ROY , Mme Marie-Laure MESTELAN , M. Thibault CHENEVIÈRE , Mme Anne CASTERA , Mme Geneviève PEDEUTOUR , M. Pascal GIRAUD , Mme Christelle BONNEMASON CARRERE , M. Alain VAUJANY , M. Jean-Marc ARBERET , Mme Catherine BIASON , Mme Martine BIGNALET , Mme Corinne TISNERAT , Mme Véronique DEHOS , Mme Marylis VAN DAELE , M. Joël GRATACOS , Mme Valérie REVEL DA ROCHA , M. Victor DUDRET , Mme Josiane MANUEL , M. Patrick BURON , M. Eric CASTET , M. Jean-Marc DENAX , M. Pascal FAURE , Mme Corinne HAU , M. Philippe FAURE , M. Jean-Pierre LANNES , Mme Marie-Hélène JOUANINE (suppléante de M. Jean OTHAX), M. Jean MOURLANE , M. Georges DISSARD (suppléant de M. Christophe PANDO), M. Jacques LOCATELLI , Mme Martine RODRIGUEZ , M. Bernard SOUDAR , M. Gilles TESSON , M. Hamid BARARA , Mme Claire BISOIRE , Mme Charline CLAVEAU ABBADIE , M. Gilbert DANAN , M. Jean-Michel DE PROYART , M. Bruno DURROTY , Mme Patricia GARCIA , Mme Béatrice JOUHANDEAUX , Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER , M. Alexandre PEREZ , Mme Ornella AUCLAIR

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à Mme DEHOS), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. LAURAND), M. Pascal BONIFACE (pouvoir à Mme SEMAVOINE), Mme Odile DENIS (pouvoir à Mme PEDEUTOUR), Mme Nejia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme CASTERA), Mme Alexa LAURIOL (pouvoir à M. GIRAUD), M. Michel CAPERAN (pouvoir à M. PERES), Mme Florence THIEUX- MORA (pouvoir à M. ARBERET), M. Arnaud JACOTTIN (pouvoir à Mme VAN DAELE), M. Pascal PAUMARD (pouvoir à Mme HILD), M. Frédéric DAVAN (pouvoir à M. SAUBATTE), M. Jean-François MAISON (pouvoir à Mme REVEL DA ROCHA), Mme Chengjie ZHANG PENE (pouvoir à Mme BONNEMASON CARRERE)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Patrick CLERIS, M. Philippe COY, M. Olivier DARTIGOLLES, M. André DUCHATEAU, Mme Leïla KHERFALLAH, Mme Nathalie LARRADET

Secrétaire de séance : Mme Pauline ROY

**N° 1 PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL : DÉBAT
SUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROJET
D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
INTERCOMMUNAL**

Rapporteur : M. BRIN

Mesdames, Messieurs,

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal lancée mi 2016 et son Projet d'Aménagement et de Développement intercommunal (PADDi) ont fait l'objet d'un premier débat en Conseil Communautaire du 16 mars 2017.

Il s'agissait d'échanger autour d'une première version valant document de pré cadrage sur les objectifs à atteindre.

Sur cette base et au terme des réflexions menées en Ateliers courant 2017, il vous est proposé de débattre sur l'Avant Projet de PADDi par application de l'article L153-12 du Code de l'urbanisme.

Celui-ci fixe notamment une organisation du territoire en différents pôles complémentaires et connectés, équilibrant la répartition des fonctions territoriales, fixant un modèle d'urbanisation recentré et compact, réduisant l'étalement urbain et la consommation des terres agricoles.

Il préserve et valorise les atouts du territoire : son paysage, son patrimoine, son agriculture, ses trames vertes et bleues.

Il se structure autour de 2 chapitres.

Le premier portant sur le positionnement du territoire et son nouveau modèle d'organisation et de développement territorial.

Le second portant sur les valeurs fondatrices structurant ses ambitions et ses actions :

- la cohésion territoriale : par la promotion de composantes territoriales singulières et complémentaires, et de liens forts à ses paysages, son patrimoine, son agriculture et ses trames vertes et bleues.
- le dynamisme : en créant les conditions d'accueil des habitants et des activités économiques et commerciales.
- la durabilité : en posant les ambitions pour relever les défis climatiques, énergétiques et environnementaux.

Cet avant projet de PADDi a été enrichi des consultations engagées auprès :

- des services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) ;
- du Syndicat Mixte du Grand Pau (SMGP)
- de la Chambre d'agriculture
- des 31 communes

Il vous est proposé de débattre de ses orientations à mi parcours.

Cet Avant Projet de Paddi sera enfin enrichi des éléments résultant de la concertation, des projets de secteurs périurbain, du cœur de Pays, des orientations d'aménagement et de programmation et de l'élaboration de la règle.

Il sera débattu dans sa version finale fin 2018.

Conclusions adoptées

pour extrait conforme,

suivent les signatures,

**Le Président
François BAYROU**